

LES FARGES

DICRIM

Document
d'Information
Communal sur les
Risques Majeurs

OCTOBRE 2023



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé sont regroupés en 3 grandes familles :

- **Les risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, tempête, feux de forêt, etc.
- **Les risques technologiques** : ils regroupent les risques industriels, nucléaires, ruptures de barrage, etc.
- **Les risques de transport de matières dangereuses** : par routes et autoroutes, voies ferrées, et canalisations.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accident domestique ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats, ...) ou aux mouvements sociaux (émeutes, ...) non traités dans ce dossier.

CADRE LÉGISLATIF

- L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.
- Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990, modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

Mairie LES FARGES

579 Route du Tilleul, 24290 Les Farges

mairie.les.farges@orange.fr / 05 53 51 35 11

les-farges-en-perigord-noir.fr

ÉDITORIAL DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants Des Farges est l'une des préoccupations majeures du Conseil municipal et de moi-même.

À cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événements. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document et de le conserver précieusement.

Ce **DICRIM** ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le Maire

NUMÉROS UTILES

Mairie	05 53 51 35 11
Madame le Maire	06 07 48 05 46
Pompiers	18
Samu	15
n° Européen de secours	112
Police ou Gendarmerie	17
Météo France	08 90 71 14 15



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels d'origines diverses. Ils regroupent un ensemble de déplacements plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique (dus à l'activité humaine). Ces mouvements sont souvent ponctuels, superficiels et très localisés et ne favorisent pas une alerte efficace. La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées (talus, murs de soutènement, ...).

Le phénomène peut être lent (quelques millimètres par an) ou très rapide (quelques centaines de mètres par jour).

Les mouvements lents et continus :

- Les tassements et les affaissements ;
Certains sols compressibles peuvent se tasser sous l'effet de surcharges (constructions, remblais) ou en cas d'assèchement (drainage, pompage).

- Les glissements de terrain ;
Ils correspondent au déplacement de terrains meubles ou rocheux le long d'une surface de rupture.

- Le retrait-gonflement des argiles.
Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche) et peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles.

Les mouvements rapides et discontinus :

- Les effondrements de cavités souterraines naturelles ou d'origine anthropique ;

Un effondrement est un désordre créé par la rupture du toit d'une cavité souterraine (dissolution, mine, carrière, ...).

- Les chutes de pierres ou de blocs.

Les éboulements sont des phénomènes rapides ou événementiels mobilisant des éléments rocheux plus ou moins homogènes avec peu de déformation préalable d'une pente abrupte jusqu'à une zone de dépôt.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT	PENDANT	APRES
<ul style="list-style-type: none">• Informez-vous en mairie ou à la préfecture des risques encourus et des consignes de sauvegarde.	<ul style="list-style-type: none">• Dès les premiers signes, évacuez le bâtiment au plus vite ;• Éloignez-vous de la zone dangereuse ;• Ne revenez pas sur vos pas ;• N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.	<ul style="list-style-type: none">• Évaluez les dégâts ;• Informez les autorités compétentes ;• Mettez-vous à la disposition des secours ;• Coupez les réseaux eau-gaz-électricité.



LE RISQUE FEU DE FORÊT ET VÉGÉTATION

Les incendies concernent la forêt, mais également de nombreuses autres formes de végétation. Très fréquemment, les départs de feu ont d'ailleurs lieu hors du milieu forestier : en bord de voies routières ou ferroviaires, dans des friches, des champs, jardins, etc.

Le feu de forêt est un sinistre qui se déclare dans une formation naturelle qui peut être de type forestière (forêt de feuillus, de conifères ou mixtes), subforestière (maquis, garrigues ou landes) ou encore de type herbacée (prairies, pelouses...). Le terme « feu de forêt » désigne un feu ayant menacé un massif forestier d'au moins un hectare d'un seul tenant et dont une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

Les feux se produisent préférentiellement pendant l'été, mais plus d'un tiers ont lieu en dehors de cette période. La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols sont favorables aux incendies, y compris l'hiver.

Un feu de forêt peut être d'origine naturelle (dû à la foudre ou à une éruption volcanique) ou humaine (95 %) : soit de manière intentionnelle, soit de manière accidentelle (barbecue, mégot de cigarette, feu d'écobuage mal contrôlé, travaux...). Il peut également être provoqué par des infrastructures (ligne de transport d'énergie, dépôt d'ordures, ligne de chemin de fer, etc.).

Les conditions météorologiques (vent, chaleur, hygrométrie, sécheresse de la végétation) ont une grande influence sur le développement et la propagation des incendies de forêt et de végétation. Pour informer au mieux les personnes sur les risques d'incendie, Météo France publie depuis le 2 juin 2023 tous les jours à 17 heures une « Météo des forêts ».

Les incendies de forêt, moins meurtriers que d'autres catastrophes naturelles, sont cependant relativement coûteux en terme d'impact humain, économique, matériel et environnemental.

Les atteintes aux hommes concernent principalement les sapeurs-pompiers, plus rarement la population. La diminution des distances entre les habitations et les zones de forêt limite les zones tampon à de faibles périmètres, insuffisants pour stopper la propagation d'un feu, et accroît la vulnérabilité de l'habitat.

La destruction des bâtiments individuels, agricoles ou industriels, des réseaux (téléphone, électricité) induit un coût important et engendre des pertes d'exploitation.

Les conséquences d'un feu sur l'environnement sont considérables pour la biodiversité, sur la perte de la qualité des sols et sur le risque d'érosion consécutif à l'augmentation du ruissellement sur un sol dénudé.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT	<ul style="list-style-type: none">• Repérer les chemins d'évacuation, les abris ;• Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels) ;• Débroussailler ;
PENDANT	<ul style="list-style-type: none">• Informer les pompiers (18 ou 112) le plus vite et le plus précisément possible ;• Dans la nature, s'éloigner dos au vent ;• Si vous êtes surpris par le front de feu : respirer à travers un linge humide ;• À pied, rechercher un écran (rocher, mur...) ;• Attaquer le feu, si possible, sans vous exposer au danger. <p>À savoir, un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur abri :</p> <ul style="list-style-type: none">• fermer et arroser volets, portes et fenêtres et occulter les aérations avec des linges ;• fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur ;• coupez les réseaux (gaz, électrique) ;• ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès des secours.



LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

Les barrages servent à retenir temporairement une quantité plus ou moins grande d'eau pour différents usages. En retenant l'eau, ces ouvrages accumulent des quantités importantes, voire considérables d'énergie. La libération fortuite de cette énergie est une source de risques importants.

Les causes de rupture peuvent être diverses :

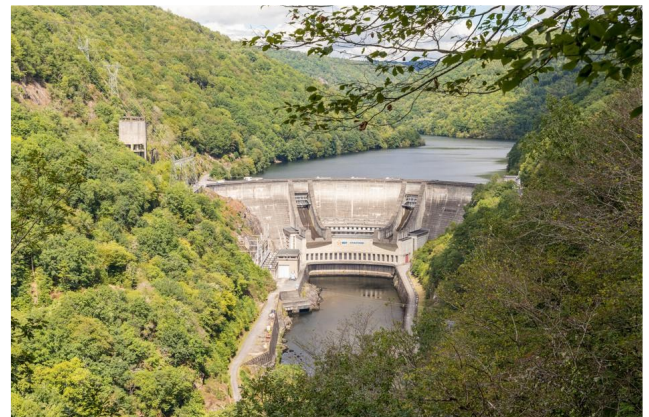
- **technique** : défaut de fonctionnement des vannes permettant l'évacuation des eaux, vice de conception, de construction ou de matériaux, vieillissement des installations ;
- **naturelle** : séisme, crue exceptionnelle, glissement de terrain (soit de l'ouvrage lui-même, soit des terrains entourant la retenue et provoquant un déversement sur le barrage) ;
- **humaine** : insuffisance des études préalables et du contrôle d'exécution, erreur d'exploitation, de surveillance et/ou d'entretien, malveillance.

Le phénomène de rupture de barrage dépend de ces caractéristiques propres. Ainsi, la rupture peut être :

- **progressive** dans le cas des barrages en remblais, par érosion régressive, suite à une submersion de l'ouvrage ou à une fuite à travers celui-ci (phénomène de « renard ») ;
- **brutale** dans le cas des barrages en béton, par renversement ou par glissement d'un ou plusieurs plots.

Une rupture de barrage entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

BARRAGE DE BORT-LES-ORGUES



Le barrage de Bort les Orgues, mis en eau en 1952, alimenté par les eaux de la Dordogne et de la Rhue, constitue le réservoir principal de la vallée de la Dordogne.

Ce barrage hydroélectrique, de type « poids de voûte » en béton, a une hauteur de 124,80 m. Sa retenue est l'une des plus importantes de France, avec une capacité de 477 millions de m³ (21 km de longueur). Disposant d'une hauteur de 20 mètres et d'une capacité supérieure à 15 millions de m³, il est classé dans la catégorie des grands barrages.

La destruction partielle ou totale de l'ouvrage entraînerait la formation d'une vague de submersion.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

PENDANT

- Mettez-vous à l'abri,
- Fuyez latéralement la zone de danger et monter sur les hauteurs les plus proches,
- Écoutez et respectez les consignes diffusées par les autorités ;

Si vous quittez les lieux, signalez votre départ et votre destination à des proches et à l'autorité municipale.



LE RISQUE CLIMATIQUE

L'aléa climatique est un événement d'origine météorologique susceptible de se produire (avec une probabilité plus ou moins élevée) et pouvant entraîner des dommages sur les populations, les activités et les milieux. Les aléas peuvent être soit des évolutions tendanciennes, soit des extrêmes climatiques (augmentation des températures ou sécheresse par exemple).

LE RISQUE GRAND FROID

Le risque grand froid engendre le risque de gelures et/ou de décès par hypothermie des personnes durablement exposées à de basses ou très basses températures. C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. Les périodes de grand froid peuvent être à l'origine d'autres phénomènes aux effets dangereux, la neige et le verglas qui peuvent affecter gravement la vie quotidienne.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Protégez les installations contre le gel ;
- Faites vérifier vos chaudières et vos chauffages, régulièrement avant les périodes hivernales.
- Évitez l'exposition prolongée et les efforts ;
- Veillez à porter un habillement chaud ;
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation ;
- Signalez votre départ et votre destination à des proches.



LE RISQUE TEMPÊTE

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). De cette confrontation naissent des vents pouvant être très violents (supérieurs à 86 km/h). Elle se traduit par des vents très forts et des précipitations abondantes.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Informez-vous en mairie ou à la préfecture ;
- Prévoyez les gestes essentiels ;
- Rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés...
- Informez-vous du niveau d'alerte ;
- Débranchez les appareils électriques et antenne de télévision.





LE RISQUE CLIMATIQUE

Pour les risques météorologiques, Météo-France diffuse chaque jour une carte de vigilance divisée en quatre niveaux graduellement dangereux. Elle est disponible sur www.meteo.fr ou au 05 67 22 95 00.

LE RISQUE SÉCHERESSE

La sécheresse, est un phénomène cyclique ou rare qui survient par un manque d'eau sur la durée. Ce manque d'eau affecte les sols, la flore et la faune. Selon les conditions climatiques, la zone peut être déterminée comme vulnérable face à cet épisode.

Les périodes de sécheresse peuvent résulter d'un manque de pluie, mais aussi d'une utilisation trop intensive ou inadaptée de l'eau disponible.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

En cas d'insuffisance de la ressource en eau, et selon quatre niveaux de gravité (vigilance, alerte, alerte renforcée, et crise), les Préfets peuvent prendre des mesures de limitation ou de suspension des usages de l'eau. Ces restrictions concernent tous les usagers : agriculteurs, collectivités, entreprises et particuliers.

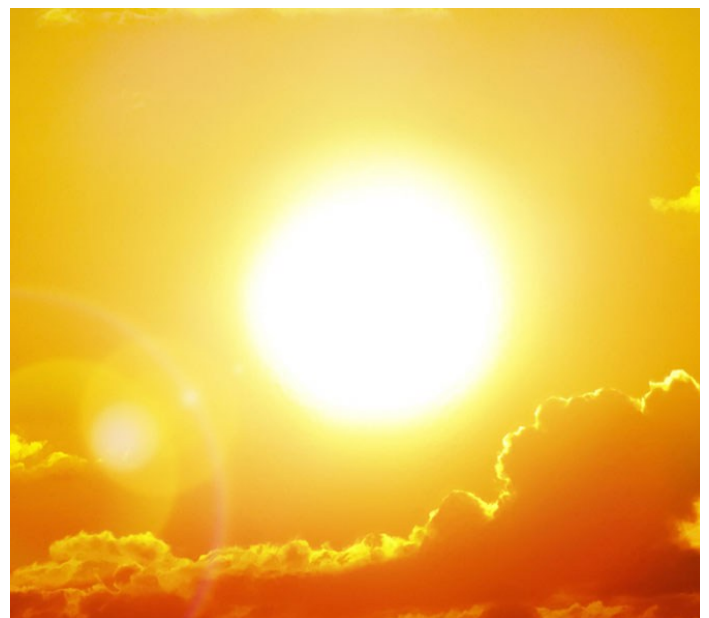


LE RISQUE CANICULE

Le risque canicule entraîne le risque de dégradation de la santé que peuvent subir des personnes déjà fragiles face à une période de trop fortes températures moyennes. Une canicule est une période de forte chaleur qui perdure de jour comme de nuit pendant au moins 72 heures consécutives. La chaleur s'accumule le jour et ne s'évacue pas suffisamment la nuit.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Adaptez votre habitation aux fortes chaleurs.
- Si vous sortez, restez à l'ombre, portez un chapeau, hydratez-vous ;
- La nuit, ouvrez fenêtres et volets, en provoquant des courants d'air ;
- Passez au moins 3 h par jour dans un endroit frais ;
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
- Adaptez votre habitation aux fortes chaleurs.





Risque transport de matières dangereuses

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TDM)

Une marchandise dangereuse est une matière ou un objet qui, par ses caractéristiques physico-chimiques (toxicité, réactivité, ...), peut présenter des risques pour l'homme, les biens ou l'environnement. Ces marchandises peuvent être transportées sous forme liquide (ex : chlore, propane, soude, ...) ou solide (ex : explosifs, nitrate d'ammonium, ...). Ces substances ont souvent une concentration et une agressivité supérieures à celles des usages domestiques.

Le transport de matières dangereuses (TDM) regroupe aussi bien le transport par route, chemin de fer, avion, voies fluviales et maritimes que par canalisations.

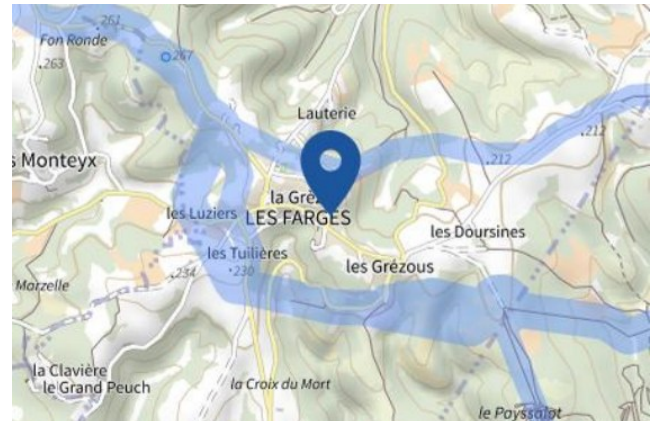
Une catastrophe liée au transport de matières dangereuses est consécutive à un accident se produisant lors de l'acheminement de produits.

Les conséquences d'un accident TMD sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

En fonction de la nature des produits transportés, de leur quantité, de l'importance de l'accident et de la distance à laquelle a lieu l'accident, les dangers sont plus ou moins importants. On peut distinguer quatre grands effets qui parfois se combinent :

- une explosion ;
- un incendie ;
- un dégagement de nuage toxique ;
- une pollution du sol et/ou des eaux.

RISQUES IDENTIFIÉS SUR LA COMMUNE



Légende :



En plus de multiples canalisations de gaz présentes, la commune est également traversée

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT	<ul style="list-style-type: none"> • Identifiez les panneaux ou pictogrammes apposés pour connaître les risques générés ; • Donnez l'alerte (pompiers 18, police ou gendarmerie 17) en précisant le lieu de l'accident.
PENDANT	<ul style="list-style-type: none"> • Si vous êtes témoins d'un accident, protégez les lieux en balisant pour éviter un suraccident puis quittez la zone ; • En cas de fuite de produit, ne le touchez pas ; • Ne fumez pas, ne provoquez ni flammes, ni étincelles ; • Rejoignez le bâtiment le plus proche et confinez-vous ; • Fermez les portes et les fenêtres, coupez la ventilation/climatisation.
APRES	<ul style="list-style-type: none"> • Si vous vous êtes mis à l'abri dans un bâtiment, aérez le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.



Risque radon

9

LE RISQUE RADON

Le radon est un gaz radioactif naturel, inodore, incolore et inerte, présent partout dans les sols, mais plus fortement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Ce gaz s'accumule dans les espaces clos, notamment dans les bâtiments.

Il est reconnu cancérigène pulmonaire pour l'homme depuis 1987 par le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) de l'Organisation mondiale pour la santé (OMS).

En France, il constitue la principale source d'exposition aux rayonnements ionisants et le second facteur de risque de cancer du poumon après le tabagisme.

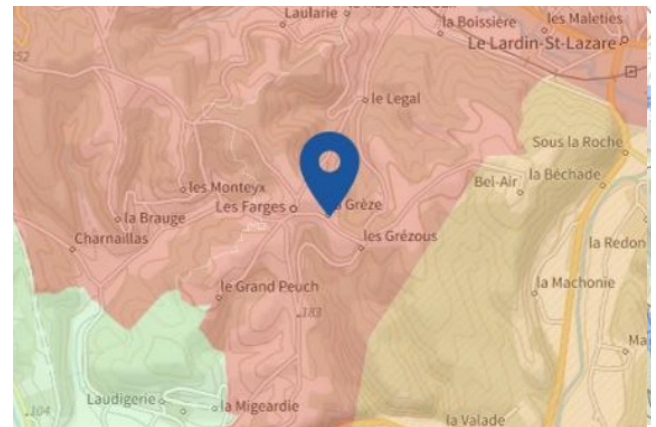
Le nombre annuel de décès par cancers du poumon attribuable au radon est estimé à 3 000 décès annuels. Ce qui justifie la mise en œuvre d'une politique de prévention.

L'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a été missionné par l'autorité de sûreté nucléaire pour réaliser un zonage national du potentiel radon.

Le territoire national est divisé en trois zones à potentiel radon définies en fonction des flux d'exhalation du radon des sols (article R1333-29 du Code de la santé publique).

L'[arrêté interministériel du 27 juin 2018](#), délimite les zones à potentiel radon pour chaque commune.

RISQUES IDENTIFIÉS SUR LA COMMUNE



Légende :



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Des solutions techniques, à choisir et à adapter à son bâtiment, existent pour réduire la concentration en radon dans son habitation :

- aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour ;
- nettoyer les entrées et sorties d'air, s'assurer que la ventilation mécanique fonctionne ;
- colmater les éventuelles fissures des murs ou améliorer les joints des passages des canalisations ;
- améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile.



Risque pollution des sols

10

LE RISQUE POLLUTION DES SOLS

En matière de sites et sols pollués, les démarches de gestion mises en place s'appuient sur les principes suivants : prévenir les pollutions futures, mettre en sécurité les sites nouvellement découverts, connaître, surveiller et maîtriser les impacts, traiter et réhabiliter en fonction de l'usage puis pérenniser cet usage, garder la mémoire, impliquer l'ensemble des acteurs.

Deux siècles d'activités industrielles ont laissé en France des pollutions de sols susceptibles de présenter des risques sanitaires, notamment lors de la reconversion d'anciennes zones industrielles en zones résidentielles ou de services.

Compte tenu des enjeux de réhabilitation de ces sites, la politique française de gestion des sites et des sols pollués a été renforcée par la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014. Elle prévoyait l'élaboration par l'État, avant le 1^{er} janvier 2019, des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) sur les sites pollués susceptibles de présenter des risques, notamment en cas de changement d'usage.

Les dispositions relatives aux SIS améliorent l'information des populations sur la pollution des sols et garantissent la compatibilité entre les usages potentiels et l'état des sols afin de préserver la sécurité, la santé et l'environnement.



Risque industriel

LE RISQUE INDUSTRIEL

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations, les biens et/ou l'environnement.

Le risque industriel est soit chronique, soit accidentel :

- **Les risques chroniques** résultent des différentes formes de pollutions susceptibles d'avoir un impact sur la santé des populations et l'environnement, telles que les émissions de métaux toxiques, de composés organiques volatils ou de substances cancérigènes.

- **Les risques accidentels** résultent de la présence de produits ou/et de procédés dangereux susceptibles de provoquer un accident entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Les principaux risques industriels sont l'explosion, l'incendie, la dissémination de produits toxiques dans l'environnement.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT	<ul style="list-style-type: none"> • S'informer sur l'existence ou non d'un risque ; • Estimer sa vulnérabilité par rapport au risque ; • Bien connaître le signal national d'alerte pour le reconnaître le jour de la crise ;
PENDANT	<ul style="list-style-type: none"> • Donnez l'alerte (pompiers 18, police 17) en précisant le lieu de l'accident ; • S'il y a des victimes, ne pas les déplacer (sauf incendie) ; • Si un nuage toxique vient vers vous, s'éloigner selon un axe perpendiculaire au vent ; • Ne pas aller chercher les enfants à l'école et se confiner ; • Ne pas téléphoner sauf si urgence vitale.
APRES	<ul style="list-style-type: none"> • Aérer le local ;



POUR CONCLURE

Les risques majeurs sont de plus en plus présents dans notre société ; réchauffement climatique et autres phénomènes, comme l'urbanisation, en sont les causes.

Les conséquences de ces aléas sont variées et dépendent de l'envergure de ces derniers.

L'échelle locale, nationale et internationale ont une rapidité et des moyens différents (plus ou moins efficaces) pour agir lors de catastrophes et après celles-ci ; cependant, malgré les meilleures conditions pour le sauvetage et les réparations, les catastrophes causent des dégâts toujours très importants.

Il existe des moyens pour lutter contre les aléas ; dont un particulièrement mis en avant :

le **DICRIM**.

En effet, le **Document d'Informations Communal sur les Risques Majeurs** est sans doute le meilleur moyen pour lutter contre les destructions qu'engendrent les aléas : « il vaut mieux prévenir que guérir ».

SE TENIR INFORMÉ

Site internet communal

<https://les-farges-en-perigord-noir.fr/>

Préfecture de la Dordogne

www.dordogne.gouv.fr

Tel. 05 53 02 24 24

Communauté de Communes Vallée de l'Homme

<https://www.cc-valleedelhomme.fr/>

Portail ministériel d'informations sur les risques naturels et technologiques

www.prim.net

Portail interministériel de prévention des risques majeurs

www.risques.gouv.fr

Prévisions et vigilance

www.meteofrance.com

www.vigicrues.gouv.fr

www.dordogne.equipement.gouv.fr/crudor

LES MOYENS D'ALERTE

SMS & Téléphone

Diffusion de messages d'alerte vers la population.

Panneau Pocket

Diffusion de messages d'alerte via les réseaux sociaux.

Porte à Porte

Transmission d'ordre d'évacuation.

Cloches de l'église / Sirènes d'alerte des communes voisines

Sonnerie

Radio

France Bleu Périgord, 89.1

LES FARGES

En flashant ce QR code, vous pouvez consulter les risques sur la commune.

